

Contrat de LOCATION SAISONNIERE

Propriétaire:

M. et Mme ENGEL Marc
16 rue de l'Avenir, 76130 Mont Saint Aignan
tel : 02.35.08.99.07, tel portable : 06.03.52.12.05
email : marc.engel@laposte.net
<http://grizzli.gb.free.fr/>

à Locataire:
M.
Adresse:

SPECIMEN

tel:
tel portable:
email:

Mont Saint Aignan le 26 Janvier 2012

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous proposer la réservation de notre studio dont vous trouverez la description complète sur la fiche jointe.

Espérant que cette proposition retiendra votre attention, nous vous adressons nos sincères salutations:

Séjour du: 0 Janvier 2012 arrivée après 16h au 0 Janvier 2012 départ avant 10 heures pour: x adultes et x enfants (<i>merci de compléter SVP</i>)

Appartement dans résidence: LE GRIZZLI ref 328/001		
Situation: Le GRAND BORNAND – Sur Villeneuve (village)		
Niveau de confort: 2 étoiles	Capacité: 4 personnes	Animaux refusés
Balcon	Casier à skis	Parking
Total:		xxxx €

Ce prix s'entend toutes charges comprises	
Taxe de séjour en sus à régler lors de la remise des clefs:	0,75€ par personne et par nuitée
ARRHES (~30%):	xxxx €
Caution à déposer lors de la remise des clefs	120 €
Solde à régler à votre arrivée:	xxxx €

CETTE LOCATION PRENDRA EFFET si nous recevons à notre adresse avant le 6 Janvier 2012

- un exemplaire du présent contrat daté et signé (second exemplaire gardé par le client)
 - Un règlement à notre ordre de xxx € correspondant aux arrhes de cette location (30% du prix total)
- Au delà de cette date, cette proposition de location sera annulée et nous disposerons du logement à notre convenance.

Je soussigné M. déclare être d'accord sur les termes du contrat après avoir pris connaissance de la fiche descriptive jointe et des conditions générales figurant au verso du présent document.

A Mont Saint Aignan le : 2/01/12

M. ENGEL

A le

(signature du propriétaire)

(signature du locataire précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")

Descriptif de la LOCATION



328/001 Residence : LE GRIZZLI

- Secteur géographique : Sur Villeneuve (Village)
- Libellé : studio
- Nombre de pièce : 1
- Capacité maximum : 4 pers.
- Surface (hors sanitaire) : 23 m²
- Surface : surface totale : 26 m²
- Exposition : sud
- Etage : 1er étage
- catégorie de confort : 2 étoiles
- Type de résidence : Appartement dans résidence
- Distances : Office de Tourisme à 800 m - Télécabines à 1400 m - Aire de loisirs à 1000 m
- Equipement séjour / salon :
 - télévision
 - prise tv
 - lecteur DVD
- Equipement cuisine :
 - coin-cuisine (2 plaques)
 - mini-four
 - micro-ondes
 - réfrigérateur
 - lave-vaisselle
- Nombre de salle de douche : 1 Nombre de toilettes : 1
- Equipements sanitaire :
 - 1 douche
 - 1 wc dans salle d'eau
- Equipement divers :
 - balcon
 - appartement non fumeur
 - meublé de jardin
 - appartement sans moquette
- Equipement résidence :
 - place de parking
 - chauffage central
 - casier à ski
- Animaux refusés
- Charges comprises
- Caution : 120 €
- Ménage : ménage en fin de séjour à effectuer
- Couchages:
 - Séjour: 1 canapé BZ 2 personnes
 - Entrée: 2 lits superposés (2x1 personne)

CONDITIONS GENERALES

Arrhes : le versement de 30 % d'arrhes est exigé pour que la réservation soit ferme et définitive.

Le solde du prix du séjour doit directement être réglé au propriétaire ou à son mandataire lors de la remise des clés, sauf avis contraire du propriétaire stipulé sur son contrat de location.

Conclusion du contrat: La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire les arrhes de 30% du montant total de la location et un exemplaire signé du contrat avant la date indiquée au recto. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire.

Annulation : Les arrhes versées à hauteur de 30% restent définitivement acquises.

Durée du séjour: Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Arrivée: Le locataire doit, dans la mesure de ses moyens, se présenter à l'heure du rendez-vous pris avec le propriétaire ou son mandataire. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire ou le mandataire. Un numéro de téléphone lui sera communiqué ultérieurement à cet effet.

Règlement intérieur : Le client s'engage à se conformer et à respecter le règlement intérieur de l'immeuble, de la résidence et de manière générale du logement qui lui est loué.

Utilisation des lieux: Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Assurances: Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance "type villégiature" pour ces différents risques.

Litige : Tout litige ou toute contestation résultant de l'exécution ou de la résiliation des présentes relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de Grand Instance d'Annecy.

CONDITIONS PARTICULIERES

Personne supplémentaire : Les appartements sont prévus pour la capacité définie dans la confirmation. Pour toute personne supplémentaire de plus d'un an, le propriétaire ou son mandataire est en droit de refuser la location ou de demander au client de verser le montant de la capacité supérieure. Le client a l'obligation d'informer par écrit le propriétaire ou son mandataire de l'hébergement de toute personne supplémentaire. A défaut, le propriétaire ou son mandataire peut refuser purement et simplement la location.

Caution : Une caution de 120€ est réclamée au client, lors de la remise des clefs.

Tous les bris ou détériorations éventuels, ainsi que les frais occasionnés par des dégradations pourront être déduits de cette caution.

Il en est de même des frais de ménage exposés par le propriétaire ou son mandataire, si le logement n'a pas été laissé dans un état correct. Le propriétaire ou son mandataire n'a aucune obligation de restituer la caution le jour du départ du client, dans ce cas, le propriétaire ou son mandataire renvoient la caution dans les 10 jours.

Dans les prix, ne sont pas compris : La fourniture des draps et du linge de maison (possibilité de location) ainsi que la taxe de séjour.